

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2007, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre 15 ou plus en Allemagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique, Espagne et Italie. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement, et a connu au cours des deux dernières décennies des évolutions relativement contrastées, moins favorables que dans le premier degré. L'afflux important d'élèves, issus de générations nombreuses, avait ainsi entraîné à la fin des années 1980 un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique : vers 1990, les classes de lycée comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Alors que la situation restait ensuite relativement stable en collège, les seconds cycles bénéficiaient d'une amélioration sensible de leur situation avec le recul démographique. En second cycle général

et technologique, la taille moyenne des classes est maintenant revenue en deçà de 28 élèves, et de 19 élèves en second cycle professionnel à la rentrée 2008 (*graphique 01*).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2008, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : 23,0 en collège, 15,8 en lycée professionnel et 22,9 en second cycle général ou technologique. Ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille des divisions, surtout dans les lycées, et en particulier dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

Dans le second degré, on peut distinguer 3 variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Il y a donc environ deux fois plus d'enseignants que de classes, et le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, est la structure pédagogique dans laquelle est inscrit tout élève.

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement mais peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options. E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre moyen d'élèves vu par un enseignant pendant une heure. Sa formule est :

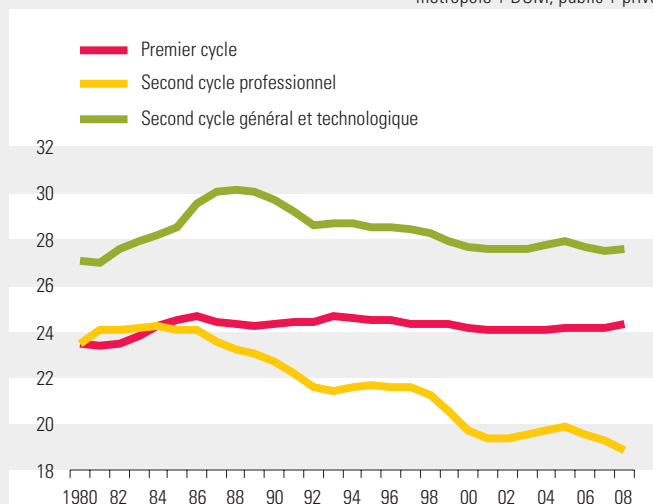
$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : sont issus du système d'information « scolarité », les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants. Champ : métropole + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2008)

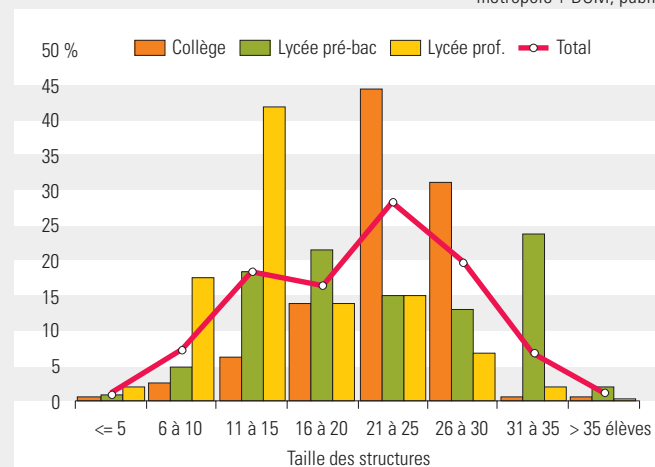
métropole + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2008)

métropole + DOM, public



Lecture : 42,0 % des heures en lycée professionnel sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves

Source : MEN-DEPP, bases relais rentrée 2008

02 Taille des structures par type de formation rentrée 2008

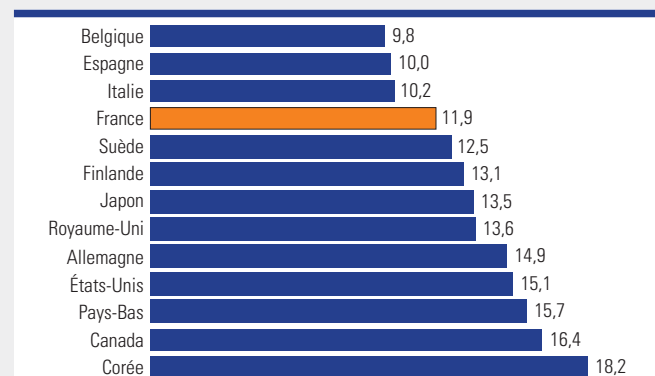
métropole + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,1	23,0	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,3	12,6	30,8	0,0	25,0
Lycée professionnel	19,0	15,8	19,6	0,3	47,0
Lycée pré-bac (*)	28,4	22,9	6,0	2,1	49,2
CPGE	36,2	28,2	7,8	33,2	46,8
STS	22,3	18,2	14,0	1,6	43,7
Total	23,9	21,1	8,5	1,3	33,3

(*) second cycle général et technologique

Source : MEN-DEPP, scolarité et bases relais rentrée 2008

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2007) (public + privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation